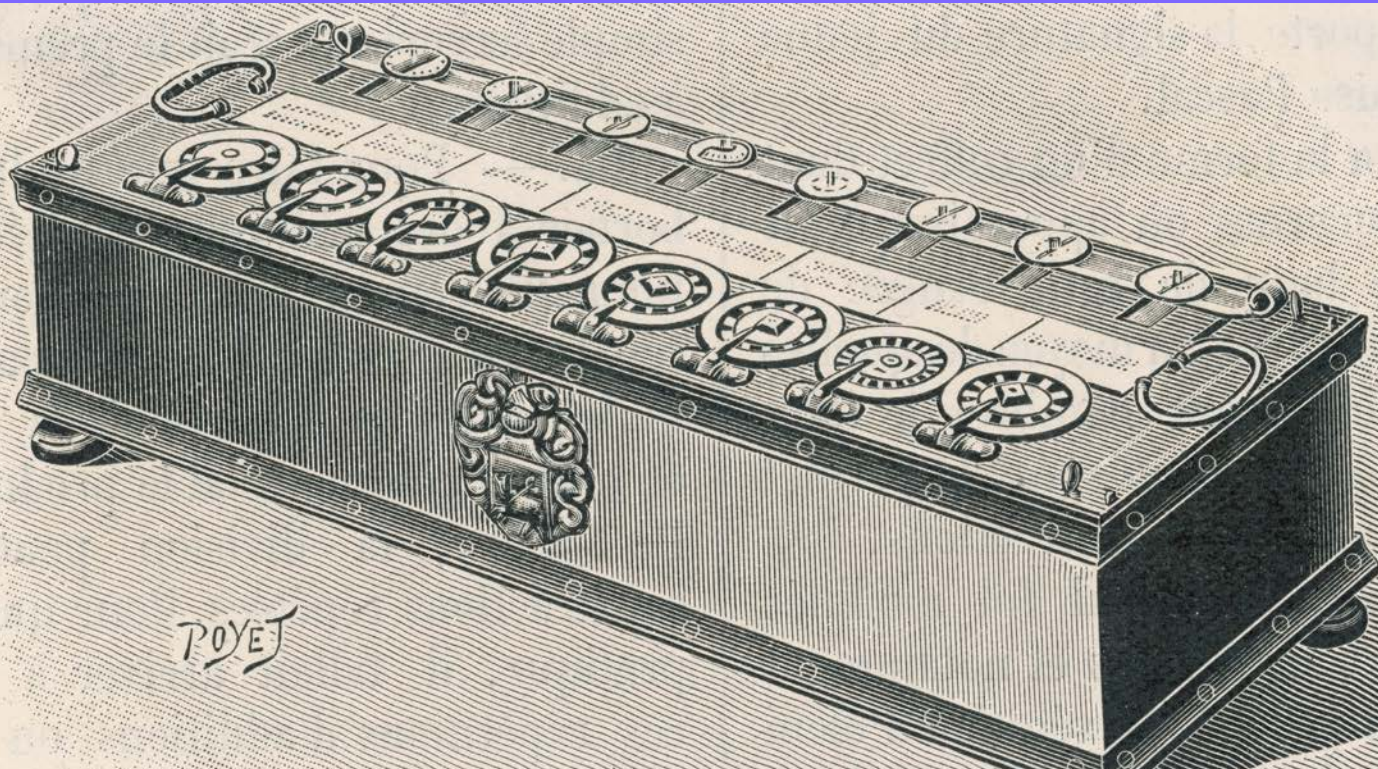




ACADÉMIE
DES SCIENCES
INSTITUT DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 20 novembre 2025

L'Académie des sciences et l'Institut de France se réjouissent de la suspension de l'autorisation d'exportation d'une Pascaline



© stock.adobe.com_Archivist

L'Académie des sciences et l'Institut de France saluent la décision du juge des référés suspendant l'exécution du certificat d'exportation délivré par la ministre de la Culture pour la mise en vente d'une Pascaline, l'une des huit machines à calculer conçues par Blaise Pascal entre 1642 et 1649 qui ont été préservées. Cette décision suspend toute possibilité d'exportation de la Pascaline, dont la valeur patrimoniale est considérable. Elle sera éventuellement confirmée par le tribunal administratif dans un jugement au fond. Dans l'intervalle, l'Académie des sciences souhaite que le ministère de la Culture engage la procédure de classement de la Pascaline comme trésor national : ceci permettrait aux collections publiques et aux mécènes de l'acheter dans de bonnes conditions en la maintenant en France.

Lire la décision du tribunal : [Suspension de l'autorisation d'exporter une machine à calculer inventée par Blaise Pascal - Tribunal administratif de Paris](#)

Saisie par plusieurs associations de défense du patrimoine et par des particuliers, démarche à laquelle ont activement contribué des membres de la communauté scientifique, notamment Jean-Michel Bismut, membre de l'Académie des sciences, la justice a estimé que les conditions d'urgence étaient réunies, et que par ailleurs, il existait un doute sérieux sur la légalité de la procédure par laquelle l'autorisation d'exportation avait été accordée.

Un objet potentiellement qualifiable de trésor national

Le juge a souligné qu'au regard de son importance exceptionnelle, cette machine à calculer, la seule Pascaline conçue pour l'arpentage, fonctionnant avec des unités anciennes (toises, pieds, pouces, lignes), était susceptible de relever de la catégorie des « trésors nationaux » au sens du code du patrimoine.

L'instrument représente l'une des innovations fondatrices de l'histoire des sciences et des techniques : première machine à calculer fonctionnelle connue, elle inaugure l'aventure moderne de l'informatique et témoigne de la rupture intellectuelle qui place la France au cœur du développement de cette science.

La suspension, mesure provisoire en attendant le jugement au fond, interdit provisoirement toute exportation de l'objet.

Un engagement scientifique et citoyen majeur

Ce succès judiciaire s'inscrit dans un mouvement collectif d'ampleur : près de 1000 signataires, parmi lesquels de nombreux membres des cinq Académies qui composent l'Institut de France, un Prix Nobel, des scientifiques, enseignants et acteurs du patrimoine, ont soutenu la pétition et la tribune publiée dans *Le Monde* intitulée « **Blaise Pascal et sa Pascaline doivent demeurer au cœur des collections publiques** ».

Lire la pétition : [Sauvegarde Pascaline Léon Parcé - Amis et correspondants du Centre International Blaise Pascal](#)

Cette tribune rappelle que chacune des huit Pascalines connues, toutes différentes par leur conception et leur usage, constitue un jalon unique de l'histoire intellectuelle française. La Pascaline mise en vente, dernier exemplaire encore en mains privées, doit pouvoir rejoindre les collections publiques de notre pays afin d'être étudiée, conservée et transmise.

Selon le texte de l'appel, « L'État doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette Pascaline rejoigne durablement les collections publiques françaises ».

« La Pascaline incarne un moment décisif dans l'histoire de l'esprit scientifique français. L'Institut de France se réjouit qu'un temps de réflexion soit rétabli pour permettre à l'Etat d'examiner les voies de son acquisition dans les collections publiques. Elle témoigne de la créativité, de la rigueur et de la vision qui fondent l'héritage intellectuel de Blaise Pascal. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que de tels témoins de l'ingéniosité humaine demeurent accessibles à tous, et soient transmis aux générations futures ».

Xavier Darcos, chancelier de l'Institut de France

En 2023, pour clore l'année des 400 ans de la naissance de Blaise Pascal, Canal Académies, la plateforme de podcasts de l'Institut de France, et France Mémoire, la mission des commémorations nationales proposaient une série de vingt entretiens audio, éclairant sous un jour contemporain le génie universel de l'auteur des *Pensées*.

Contacts Presse

Jean-Michel Bismut

Membre de l'Académie des sciences

Nicolas Plantey

Directeur de la communication et de l'événementiel
presse@academie-sciences.fr